



Motion des Élus du CSE Siège de France Télévisions concernant le Festival de Cannes 2026 (Point n°1)

Privés de croisette, sauf les Producteurs privés...

Les élus du CSE Siège, ont appris par presse interposée, une fois de plus, que France Télévisions va réduire la voilure sur la croisette... Nos vedettes du 20H, Télématin, et France Info ne délocaliseront pas leurs éditions. Privés de festival pour cause d'économies, pourquoi pas si tout le monde était logé à la même enseigne.

Mais voilà ce n'est pas le cas. Certains privilégiés, à Cannes chaque année selon le journal « La Tribune dimanche » ont été maintenus sur France 5. « C à vous » et « C ce soir » ainsi que « La Grande Librairie ». Emissions auxquelles il faut ajouter « 20H30 le dimanche », un Etat dans l'Etat à la rédaction de France Télévisions.

Il n'échappera à personne que ces émissions de France 5 et France 2, sont produites par des sociétés de production privées, qui donc de fait cette année vont remplir notre mission de service public, et passer à travers les économies demandées à France Télévisions, et ainsi continuer à toucher le pactole.

Pourquoi la présidence ne favorise-t-elle pas plutôt la production interne, quitte à réduire les moyens et les objectifs ?

Les élus du CSE siège trouvent particulièrement choquant, que la priorité du traitement de ce festival, en dehors de nos journaux, soit donnée à des prestataires extérieurs, très gourmands financièrement, faits que nous dénonçons depuis plusieurs années, et bien avant la commission d'enquête parlementaire.

Paris le, 25 mars 2026

Votants : 23 voix

Pour : 23 voix

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales FO, CGC, CGT, CFDT s'associent